

**RAPPORT**

Dakar,  
Sénégal  
18–20 mai  
2015

**Comité exécutif de la  
Commission de lutte  
contre le Criquet  
pèlerin dans la  
Région occidentale  
(CLCPRO)**

**Dixième Réunion**





## **Rapport de la dixième Réunion du Comité exécutif**

### **Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)**

<http://www.clcpro-empres.org>

**Dakar, 18–20 mai 2015**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Rome, 2015

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2015



**Participants à la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO  
Dakar, Sénégal, 18-20 mai 2015**

## Sommaire

<b>Résumé des recommandations de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Ouverture de la Réunion</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Election du Président et du Vice-président, désignation du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Examen des propositions d'amendements de l'Accord portant création de la CLCPRO</b> .....	<b>9</b>
<b>4. Etat des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale</b> .....	<b>11</b>
<b>5. Analyse des conclusions et recommandations du Plan de formation régional III (2015-2018)</b> .....	<b>11</b>
<b>6. Plans de gestion du risque acridien</b> .....	<b>12</b>
6.1. Présentation et discussion du premier projet de Plan régional .....	12
6.2. Point sur l'état d'avancement de l'élaboration ou mise à jour des plans nationaux .....	12
6.3. Discussion de la mise en œuvre de l'exercice de simulation prévu au Maroc en novembre 2015.....	13
<b>7. Cahier des charges environnementales : état des lieux et discussion de l'organisation de l'évaluation indépendante prévue avant la fin de l'année 2015</b> ..	<b>13</b>
<b>8. Examen des comptes annuels pour 2014 et 2015</b> .....	<b>14</b>
<b>9. Divers</b> .....	<b>14</b>
<b>10. Lieu et dates de la huitième Session de la Commission (Réunion conjointe avec la onzième Réunion du Comité exécutif)</b> .....	<b>15</b>
<b>11. Adoption du rapport et clôture de la Session</b> .....	<b>15</b>
<b>12. Nécrologie</b> .....	<b>15</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>16</b>
Annexe 1. Etat des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.....	17
Annexe 2. Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 30/04/2015 .....	20
Annexe 3. Etat des dépenses de la CLCPRO en 2014 et 2015 (jusqu'au 30 avril)....	21
Annexe 4. Liste des participants à la 10 <sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO .....	23
<b>Liste des abréviations et acronymes</b> .....	<b>25</b>

## **Résumé des recommandations de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO**

### **Mécanismes de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin**

Les délégués recommandent :

- R.1 Au Secrétariat de la CLCPRO d'établir une base de calcul du montant du Fonds régional de gestion du risque acridien pour être présentée et discutée lors de la prochaine réunion du Programme EMPRES en Région occidentale prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso.**

### **Plan de formation régional III (2015-2018)**

Les délégués recommandent :

- R.2 Au Secrétariat de la CLCPRO de procéder à l'édition des cinq modules de formation approuvés par les délégués du Comité exécutif.**
- R.3 Aux pays et au Secrétariat de la CLCPRO d'utiliser les modules de formation lors des formations nationales et régionales.**
- R.4 Aux pays et au Secrétariat de constituer un fonds documentaire y compris l'acquisition de chaque thèse réalisée et publiée dans le cadre de la lutte antiacridienne dans le Région occidentale.**

### **Plans de gestion du risque acridien**

Les délégués recommandent :

- R.5 Au Secrétariat d'organiser une journée spécifique sur la revue du Plan régional de gestion du risque acridien lors de la prochaine réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso.**
- R.6 Au Secrétariat d'envoyer au Centre national de lutte antiacridienne du Maroc le chronogramme de l'organisation d'un exercice de simulation, établi à l'aune de l'expérience des exercices de simulation qui avaient été conduits au Mali et au Sénégal en 2011 et 2012 respectivement.**
- R.7 Au Secrétariat, conjointement avec le Centre national de lutte antiacridienne du Maroc, de prendre les dispositions nécessaires pour documenter l'exercice de simulation (film documentaire par exemple).**

### **Cahiers des charges environnementales**

Les délégués recommandent :

- R.8 Aux pays membres d'envoyer au Secrétariat de la CLCPRO la liste des pesticides homologués dans leurs pays pour qu'elle soit publiée sur le site web de la Commission.**

### **Budget de la CLCPRO**

Les délégués recommandent :

- R.9 Les Etats membres à poursuivre la dynamique en cours pour s'acquitter de leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission au titre de l'année 2015 et régulariser leurs arriérés le cas échéant.**
- R.10 Au Secrétariat d'attribuer à nouveau en 2015 à partir du Fonds fiduciaire de la CLCPRO le montant de 70 000 USD à la Mauritanie qui n'a pu être exécuté en 2014 pour des raisons administratives.**

### **Divers**

Les délégués recommandent :

- R.11 Aux pays membres de la Commission de revoir lors de leur prochaine Session la Composition du Comité exécutif pour lequel des experts *ad hoc* pourraient être désignés selon les thématiques qui seront abordées lors de la prochaine Réunion du Comité exécutif.**

## 1. Ouverture de la Réunion

1. Conformément aux recommandations de la 7<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO) qui s'est tenue conjointement avec la 9<sup>ème</sup> Réunion de son Comité exécutif à Nouakchott, Mauritanie, du 22 au 26 juin 2014 et, répondant à l'aimable invitation du Gouvernement du Sénégal, la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission s'est tenue à Dakar au Sénégal du 18 au 20 mai 2015.
2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Faustin Diatta, Conseiller technique du Ministre de l'agriculture et de l'équipement rural, en présence de M. Cheikh Guèye, Assistant du Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Sénégal ; de M. Mohamed Abdallahi Ebbe, Président de la CLCPRO et Directeur général du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) de la Mauritanie ; de M. Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire exécutif de la CLCPRO ; des délégués des cinq Etats membres du Comité exécutif (Algérie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) ; de M. Hilaire Sanou, Chargé de la sécurité sanitaire des végétaux au sein de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ; et des fonctionnaires du Secrétariat de la CLCPRO (ci-après dénommé « le Secrétariat »). La liste complète des participants est présentée en annexe 4.
3. M. Mohamed Abdallahi Ebbe, en tant que Président de la CLCPRO, a exprimé l'honneur pour la CLCPRO d'être réunie au Sénégal et il a remercié le Gouvernement pour l'accueil qui a été réservé aux délégués des pays membres du Comité exécutif de la Commission, en cette terre de la « Téranga ». Il a ainsi souhaité plein succès aux travaux qui allaient être conduits au cours des trois prochains jours pour qu'ils apportent aux décideurs des pays membres de la Commission des arguments supplémentaires en faveur de la stratégie de lutte préventive.
4. M. Cheikh Guèye, Assistant du Représentant de la FAO au Sénégal, a d'abord remercié au nom du Directeur Général de la FAO, le Gouvernement de la République du Sénégal d'avoir bien voulu accueillir cette importante réunion statutaire de la CLCPRO et pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé aux participants. Il a ensuite rappelé l'importance de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin promue par la CLCPRO et ses Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme EMPRES<sup>1</sup> en Région occidentale (EMPRES-RO), actuellement dans sa seconde Phase (2014-2017). L'objectif de cette seconde Phase est de consolider les acquis de la première en instaurant un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin et en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines. Il a enfin souligné le rôle clé de la CLCPRO comme institution garante de la pérennité de la stratégie de lutte préventive dans la Région occidentale.
5. Dans ce contexte, il a précisé l'importance des travaux de la présente Réunion du Comité exécutif qui porteront notamment sur l'amendement de l'Accord portant création de la CLCPRO, la mise en place des instruments financiers pour la lutte contre le Criquet pèlerin, la formation, les plans de gestion du risque acridien et la protection de l'environnement. Il a aussi remercié le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO qui ont contribué à l'organisation de cette réunion ainsi que les partenaires techniques et financiers qui accompagnent la CLCPRO et le Programme EMPRES-RO.

---

<sup>1</sup> EMPRES : *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Plant protection Component (Desert Locust)* - Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes / Composante protection des plantes (criquet pèlerin).



6. Tout en remerciant le pays hôte pour les efforts louables qu'il conduit dans le combat pour un monde libéré de la faim, il a souhaité plein succès aux travaux de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.
7. M. Faustin Diatta, Conseiller technique du Ministre de l'agriculture et de l'équipement rural, a exprimé l'honneur et le plaisir qu'il avait de présider, au nom du Ministre chargé de l'agriculture, la cérémonie d'ouverture de la présente Réunion ainsi que souhaité la bienvenue aux participants. Il a tout d'abord rappelé la politique actuelle du Gouvernement du Sénégal avec le « Plan Sénégal Emergent » où l'agriculture, avec le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) en constitue l'un des piliers. L'objectif de ce Programme est de parvenir à l'autosuffisance alimentaire du Sénégal. Pour ce faire, la protection des végétaux avec la lutte contre les déprédateurs est à la fois essentielle et un élément de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la lutte contre la pauvreté.
8. Il a ainsi rappelé que les objectifs de son pays et de la CLCPRO sont communs et réaffirmé son soutien à la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Il a enfin souhaité que les échanges et réflexions au cours de ces trois journées de réunion sur les questions fondamentales relatives à la lutte contre le Criquet pèlerin soient fructueux. Il a également remercié les partenaires techniques et financiers pour leur appui à la CLCPRO et au Programme EMPRES-RO.
9. Tout en souhaitant un agréable séjour aux participants et plein succès aux travaux, il a déclaré ouverte la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.

## **2. Election du Président et du Vice-président, désignation du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour**

10. Les délégués ont procédé à l'élection de :  
**Président** : M. Emile Victor Coly (Sénégal).  
**Vice-président** : M. Mouhadjir Brahim Hassane (Tchad).
11. **Le Comité de rédaction** est composé de Messieurs Abou Moumouni (Niger) et Tarek Chiboub (Tunisie) ainsi que du Secrétariat.
12. Après présentation du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat, celui-ci a été adopté :
  - 1) Ouverture de la Réunion
  - 2) Election du Président et du Vice-président, désignation du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour
  - 3) Examen des propositions d'amendements de l'Accord portant création de la CLCPRO
  - 4) Etat des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
  - 5) Examen de la mise à jour des modules de formation et adoption des modalités de mise en œuvre
  - 6) Analyse des conclusions et recommandations du Plan de formation régional III (2015-2018)
  - 7) Plans de gestion du risque acridien :
    - Présentation et discussion du premier projet de Plan régional

- Point sur l'état d'avancement de l'élaboration ou mise à jour des plans nationaux
  - Discussion de la mise en œuvre de l'exercice de simulation, prévu au Maroc en novembre 2015
- 8) Cahier des charges environnementales : état des lieux et discussion de l'organisation de l'évaluation indépendante prévue avant la fin de l'année 2015
  - 9) Examen des comptes annuels pour 2014 et 2015
  - 10) Divers
  - 11) Adoption du rapport et clôture de la Session

### 3. Examen des propositions d'amendements de l'Accord portant création de la CLCPRO

13. Le Secrétariat a brièvement rappelé le processus démarré en 2010 relatif à l'amélioration des rôles et responsabilités des commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Il a ensuite présenté, à titre de rappel, les 16 points thématiques<sup>2</sup> qui avaient été discutés lors de la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO en juin 2014 à Nouakchott en Mauritanie et sur lesquels l'Accord portant création de la CLCPRO était susceptible d'évoluer. Ensuite, leur a été présentée la dernière version du projet d'amendement dudit Accord, tel que revu en mars 2015 par le Bureau juridique de la FAO. Les participants ont alors relevé les principaux points qui n'ont pas été retenus par ledit Bureau juridique (en comparaison des souhaits qu'ils avaient exprimés lors de la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO) et qui ont été ensuite directement discutés avec celui-ci par vidéo-conférence le mardi 19 mai à 9h30. De cette vidéo-conférence, il ressort les principaux points qui suivent.

- **Conclusion d'ententes ou accords.** La question de la conclusion d'ententes ou accords entre la Commission et des Etats membres ou non membres de la Commission, avec des institutions nationales ou avec des organisations régionales ou internationales, a été posée. Le Bureau juridique a indiqué que le Secrétaire exécutif de la Commission ne peut pas être le signataire de tels ententes ou accords sans une autorisation préalable du Directeur général de la FAO, qui par ailleurs ne peut être donnée qu'au cas par cas (une délégation de signature permanente n'est pas possible). Le Bureau juridique enverra au Secrétariat la procédure à suivre pour que le Secrétaire exécutif obtienne une telle autorisation du Directeur général. Pour ce qui concerne la signature d'une déclaration d'intentions conjointes, tel que cela fut le cas en 2009 avec le Centre Agrhymet ou le Cirad, le Secrétariat devra également se référer au Bureau juridique avant toute signature.
- **Sessions de la Commission sur convocation du Président.** L'article VIII de l'Accord en vigueur (maintenu dans le projet d'amendement de l'Accord) dispose en son paragraphe 6 que « *La Commission se réunit en session ordinaire, sur convocation du président, tous les deux ans. Le président peut convoquer celle-ci en session extraordinaire si le vœu en a été exprimé par la Commission au cours d'une session ordinaire, par le Comité exécutif ou par un tiers au moins de ses Membres dans l'intervalle de deux sessions ordinaires.* ». Or, il semble, selon des échanges entre le Responsable du Bureau juridique de la FAO et le Secrétaire exécutif de la Commission, que les sessions de la

---

<sup>2</sup> Les 16 points thématiques sont présentés dans un tableau récapitulatif en annexe 3 (pages 43 à 52) du rapport de la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO.

Commission ne puissent être convoquées que par le Directeur général de la FAO. Les participants ont alors souligné, pour les sessions extraordinaires qui peuvent être convoquées notamment en situation de crise acridienne et donc en situation d'urgence, que ces convocations doivent être faites très rapidement. Il est donc impératif que le Président puisse disposer de cette prérogative de convoquer au moins les sessions extraordinaires. Cette question sera étudiée par le Bureau juridique pour plus de précisions.

- **Plaidoyers du Président de la Commission.** Les participants ont souhaité savoir dans quelle mesure le Président de la Commission pouvait appuyer le Secrétaire exécutif dans ses plaidoyers auprès des Etats membres et des partenaires techniques et financiers pour toutes les questions relatives aux aspects stratégiques développés par la Commission, y inclus la mobilisation de ressources financières. Le Bureau juridique a indiqué que la question des plaidoyers relève des prérogatives du Secrétaire exécutif de la Commission en tant que fonctionnaire de la FAO, ce qui n'est pas le cas du Président. Ce dernier a de plus un mandat de deux années et une fonction politique, ce qui implique qu'un plaidoyer de sa part serait contraire à la position de neutralité que doit tenir la FAO. Cependant, rien n'interdit au Président d'accompagner le Secrétaire exécutif lorsqu'il effectue des missions de plaidoyer dans les pays ou auprès d'institutions régionales ou internationales. Le Bureau juridique a cependant indiqué qu'il étudierait plus en détail la possibilité pour le Président d'effectuer des plaidoyers, sachant que cela doit être validé par le Conseil de la FAO.
  - **Suite à donner par le Secrétaire exécutif à des invitations de rang gouvernemental.** Les participants ont également demandé au Bureau juridique s'il est possible au Secrétaire exécutif de répondre à des invitations de rang gouvernemental qui lui sont adressées. Il semble que cette question soit aussi sujette à approbation du Directeur général de la FAO mais le Bureau juridique a également indiqué qu'il approfondirait cette question.
  - **Responsable du budget du fonds fiduciaire de la Commission.** Le dernier point soulevé a été celui de la responsabilité budgétaire du fonds fiduciaire de la Commission, détenue à ce jour par le Siège de la FAO. Les participants ont demandé dans quelle mesure celle-ci pourrait être accordée directement au Secrétaire exécutif. Le Bureau juridique a indiqué que cela n'est pas une question d'ordre juridique mais plutôt d'ordre opérationnel et que dans ce cas il convient de se renseigner auprès du Département de la coopération technique de la FAO.
14. Pour conclure la vidéo-conférence, le Président de la Commission a indiqué que les pays membres souhaitent que leur commission puisse disposer d'une plus grande autonomie, tel que recommandé par plusieurs missions d'évaluations indépendantes conduites par la FAO, afin que les pays membres se l'approprient pleinement. Il a souligné que les propositions actuelles d'amendement de l'Accord portant création de la CLCPRO ne permettaient de répondre que très partiellement à cette préoccupation.
15. Les participants ont également pris note du fait que le Bureau juridique reprendra contact avec le Secrétaire exécutif de la Commission pour lui notifier la suite qu'il réserve aux points soulevés au cours de cette vidéo-conférence.

**4. Etat des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale**

16. L'état des lieux de la mise en œuvre de la **Feuille de route sur les mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale** qui avait été approuvée lors de la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO a été présenté aux participants (voir annexe 1). La plupart des actions qui ont été entreprises sont relatées dans le Plan Régional de Gestion du Risque Acridien (PRGRA) qui a lui aussi été présenté et discuté au cours de la présente Réunion du Comité exécutif (voir chapitre 7.1 du présent rapport).
17. En ce qui concerne le Fonds régional de gestion du risque acridien et l'action à entreprendre intitulée « Procéder au recrutement d'un économiste et d'un acridologue pour préparer une note conceptuelle sur le Fonds régional de gestion du risque acridien en vue d'assurer son plaidoyer », le Secrétariat a présenté un projet de note conceptuelle qu'il a lui-même préparée. Cette note n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers des participants. En ce qui concerne la détermination du montant du Fonds régional de gestion du risque acridien, les participants ont décidé que celui-ci soit préparé par le Secrétariat pour être discuté et arrêté lors de la prochaine réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso.
18. Au terme des discussions, les délégués recommandent :  
**R1. Au Secrétariat de la CLCPRO d'établir une base de calcul du montant du Fonds régional de gestion du risque acridien pour être présentée et discutée lors de la prochaine réunion du Programme EMPRES en Région occidentale prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso.**

**5. Analyse des conclusions et recommandations du Plan de formation régional III (2015-2018)**

19. Le Secrétariat a rappelé le processus engagé en 2012 pour la mise à jour des cinq modules de formation sur le Criquet pèlerin : (i) Bio-écologie du Criquet pèlerin ; (ii) Techniques de prospection sur le Criquet pèlerin ; (iii) Techniques d'application des pesticides en Ultra-bas volume (UBV) en lutte antiacridienne ; (iv) Suivi environnemental en lutte antiacridienne et (v) Suivi sanitaire en lutte antiacridienne. Ce processus a permis d'assurer la révision technique et pédagogique des cinq modules de formation et de disposer de nouveaux supports pédagogiques desdits modules répondant aux besoins des différents types de formation.
20. Afin de valider la version actuelle des modules, le Comité exécutif a passé en revue le contenu des cinq modules et a apporté des modifications sur la partie des modules relative à la stratégie et aux objectifs de la CLCPRO pour la lutte contre le Criquet pèlerin.
21. Le Comité exécutif a validé la mise à jour des cinq modules et a encouragé les pays membres et le Secrétariat de la CLCPRO à les utiliser dans les formations nationales et régionales.
22. Le Comité exécutif a également passé en revue les grandes lignes du plan de formation régional III (2015-2018) et s'est félicité de ce nouveau cadre de renforcement des capacités du personnel des Unités Nationales de Lutte Antiacridienne (UNLA). Il a incité les pays à se conformer, dans l'élaboration de leur plan de formation national annuel, à cette planification pour assurer un meilleur suivi-évaluation de son exécution.
23. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

- R2. Au Secrétariat de la CLCPRO de procéder à l'édition des cinq modules de formation approuvés par les délégués du Comité exécutif.**
- R3. Aux pays et au Secrétariat de la CLCPRO d'utiliser les modules de formation lors des formations nationales et régionales.**
- R4. Aux pays et au Secrétariat de constituer un fonds documentaire y compris l'acquisition de chaque thèse réalisée et publiée dans le cadre de la lutte antiacridienne dans le Région occidentale.**

## **6. Plans de gestion du risque acridien**

### **6.1. Présentation et discussion du premier projet de Plan régional**

- 24. Le Secrétariat a présenté un premier projet de **Plan régional de gestion du risque acridien (PRGRA)** établi sur la base (i) des recommandations formulées lors de la « Réunion du groupe de réflexion pour l'élaboration d'un plan régional de gestion du risque dû au Criquet pèlerin » tenue en juillet 2010 à Nouakchott, Mauritanie et de (ii) la feuille de route sur les modalités de mise en place des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale approuvée lors de la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (Nouakchott, Mauritanie, 22-26/06/2014).
- 25. Ils ont approuvé la structure globale du projet de PRGRA comme suit :
  - 1. Prévention et préparation à la crise en périodes acridiennes de rémission et de résurgence
  - 2. Gestion de la crise en périodes acridiennes de recrudescence et d'invasion
  - 3. Gestion de la post-crise lors du retour à une situation d'accalmie acridienne
- 26. Après avoir fait des propositions d'amélioration portant notamment (i) sur la présentation des budgets annuels de référence et réels, (ii) sur le formulaire de demande d'une UNLA d'un appui financier à partir de fonds gérés par la CLCPRO, (iii) sur la rédaction d'une fiche en période de crise relative aux « Mesures de sauvegarde environnementale » et (iv) sur le fait de ne retenir qu'une seule fiche pour la gestion de la post-crise (« Organiser le retour d'expérience »), les délégués ont approuvé la démarche adoptée.
- 27. Au terme des discussions, les délégués recommandent :
  - R5. Au Secrétariat d'organiser une journée spécifique sur la revue du Plan régional de gestion du risque acridien lors de la prochaine réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso.**

### **6.2. Point sur l'état d'avancement de l'élaboration ou mise à jour des plans nationaux**

- 28. Un point succinct sur le processus d'élaboration des plans de gestion du risque acridien dans les pays membres de la CLCPRO a été réalisé. Ainsi, l'Algérie éditera la version 2 de son Plan national d'urgence antiacridien (PNUA) à la fin du premier semestre 2015 tandis que la Tunisie éditera la première version de son PNUA dans les toutes prochaines semaines. Le Sénégal a indiqué que son PNUA sera revu au cours du premier semestre 2016. Pour rappel, sept pays disposent à ce jour d'un Cadre ou Plan national de gestion du risque acridien : Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

### **6.3. Discussion de la mise en œuvre de l'exercice de simulation prévu au Maroc en novembre 2015**

29. Au cours des discussions sur l'organisation de l'exercice de simulation de la mise en œuvre du PNUA du Maroc prévu à la fin de l'année 2015 et auquel participeront les autres pays membres en qualité d'observateurs, les participants ont rappelé la nécessité de préparer avec soin le scénario de l'exercice et les événements qui y seront injectés afin d'éviter l'improvisation. Ils ont aussi souhaité que les aspects à la fois organisationnels et pratiques puissent être testés et documentés.
30. A l'issue des discussions les délégués recommandent :
- R6. Au Secrétariat d'envoyer au Centre national de lutte antiacridienne du Maroc le chronogramme de l'organisation d'un exercice de simulation, établi à l'aune de l'expérience des exercices de simulation qui avaient été conduits au Mali et au Sénégal en 2011 et 2012 respectivement.**
- R7. Au Secrétariat, conjointement avec le Centre national de lutte antiacridienne du Maroc, de prendre les dispositions nécessaires pour documenter l'exercice de simulation (film documentaire par exemple).**

### **7. Cahier des charges environnementales : état des lieux et discussion de l'organisation de l'évaluation indépendante prévue avant la fin de l'année 2015**

31. Le Secrétariat a fait un rappel des réalisations très importantes accomplies par la CLCPRO et le programme EMPRES-RO depuis l'engagement du processus d'élaboration et de mise en œuvre du Cahier des Charges Environnementales (CCE) entamé en 2009 dans l'ensemble de la Région occidentale. Le Secrétariat a mis l'accent sur les outils développés au cours de ces dernières années pour faciliter la mise en œuvre des exigences environnementales. Il s'agit en particulier de (i) l'élaboration des protocoles d'opération standard pour le suivi éco-toxicologique sur le terrain ; (ii) la mise à disposition des pays d'un kit complet avec les outils nécessaires pour la collecte et l'analyse des données éco-toxicologiques de terrain ; (iii) l'élaboration de la cartographie des zones sensibles et leur prise en compte dans la nouvelle version de RAMSES<sup>3</sup> ; (iv) l'élaboration des mesures d'atténuation du risque environnemental des traitements contre le Criquet pèlerin ; (v) la mise au point d'une méthodologie pour la réalisation des études d'impact environnemental ; (vi) l'utilisation par les pays du Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS -*Pesticide Stock Management System*) développé par la FAO ; (vii) la standardisation des méthodes d'évaluation de la mise en œuvre des CCE à travers l'élaboration d'un *score card* et (viii) la mise à jour du module de formation sur le « Suivi sanitaire en lutte antiacridienne ».
32. Le Secrétariat a informé les participants des activités relatives aux CCE nationaux programmées en 2015, notamment l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de ces CCE dans la Région occidentale et l'appui continu des pays à exécuter leur CCE, en particulier l'utilisation opérationnelle du biopesticide Green Muscle® pour lutter contre les résurgences et les infestations du Criquet pèlerin.
33. Les participants se sont félicités des résultats significatifs obtenus dans la prise en compte des aspects environnementaux et ont encouragé les Etats membres à poursuivre leurs efforts de mise en œuvre des exigences du CCE, en particulier l'utilisation du biopesticide précité.
34. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

---

<sup>3</sup> *Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca.*

**R8. Aux pays membres d'envoyer au Secrétariat de la CLCPRO la liste des pesticides homologués dans leurs pays pour qu'elle soit publiée sur le site web de la Commission.**

**8. Examen des comptes annuels pour 2014 et 2015**

35. Le Secrétariat a tout d'abord présenté l'état des contributions des Etats membres de la CLCPRO à son Fonds fiduciaire (annexe 2). Ainsi, le montant cumulé des arriérés au 30 avril 2015 était de 1 710 150 USD, y inclus les contributions dues au titre de l'année 2015 pour lesquelles le Directeur général de la FAO a adressé le 11 mars 2015 aux Etats membres les lettres d'appel à contribution.
36. Il est à souligner que plus de 848 000 USD ont été perçus au titre de l'année 2014 ce qui signifie que certains pays ont payé tout ou partie de leurs arriérés puisque les contributions annuelles dues sont de 639 000 USD. Il s'agit de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et du Niger (reçu en janvier 2015 pour ce dernier pays). Le montant cumulé des arriérés a donc diminué de plus de 200 000 USD (1 071 150 USD au 31/01/2015) par rapport à la fin de l'année 2013. En outre, le Tchad a versé, en novembre 2014 auprès de la Représentation de la FAO, 12 000 USD au titre de l'année 2014 et 24 000 USD au titre de l'année 2015.
37. Concernant les disponibilités budgétaires, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO au 30 avril 2015 est de **2 370 798 USD** (y inclus le solde de 110 000 USD issu des ressources extrabudgétaires reçues en 2010 et 2013).
38. A l'issue des discussions sur les contributions, les délégués se sont félicités des efforts fournis par les pays en 2014 pour le paiement des contributions et l'apurement des arriérés et invitent :

**R9. Les Etats membres à poursuivre la dynamique en cours pour s'acquitter de leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission au titre de l'année 2015 et régulariser leurs arriérés le cas échéant.**

39. Le Secrétariat a aussi présenté les dépenses sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO à partir des contributions des Etats membres et dont le total pour les années 2014 et 2015 (au 30/04/2013) est de 276 071 USD. En outre, les dépenses sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO à partir des ressources extrabudgétaires s'élèvent en 2014 et 2015 (au 30/04/2013) à 149 113 USD. Les détails de ces dépenses sont présentés en annexe 3.
40. Au terme des discussions sur les dépenses, les délégués recommandent :

**R10. Au Secrétariat d'attribuer à nouveau en 2015 à partir du Fonds fiduciaire de la CLCPRO le montant de 70 000 USD à la Mauritanie qui n'a pu être exécuté en 2014 pour des raisons administratives.**

**9. Divers**

41. Le seul point divers discuté a été celui relatif à la composition du Comité exécutif. Les participants ont ainsi souligné l'importance de renforcer les capacités techniques du Comité exécutif en révisant la composition de ses membres. Suite aux discussions sur le sujet, les délégués recommandent :

**R11. Aux pays membres de la Commission de revoir lors de leur prochaine Session la Composition du Comité exécutif pour lequel des experts *ad hoc* pourraient être désignés selon les thématiques qui seront abordées lors de la prochaine Réunion du Comité exécutif.**

## **10. Lieu et dates de la huitième Session de la Commission (Réunion conjointe avec la onzième Réunion du Comité exécutif)**

42. Le Secrétariat a rappelé que, lors de la 7<sup>ème</sup> Session de la Commission tenue à Nouakchott en juin 2014, les délégués avaient convenu qu'à l'aimable invitation du délégué du Tchad, la Réunion conjointe de la 8<sup>ème</sup> Session de la Commission et de la 11<sup>ème</sup> Réunion de son Comité exécutif se tiendrait au Tchad en 2016, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le Pays hôte.

## **11. Adoption du rapport et clôture de la Session**

43. Le présent rapport de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO a été adopté à l'unanimité par les délégués.
44. La séance de clôture a été présidée par le D<sup>r</sup> Emile Victor Coly, Directeur de la Protection des Végétaux du Sénégal, en présence de M. Mohamed Abdallahi Ebbe, Président de la CLCPRO et de M. Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire exécutif de la CLCPRO.
45. Dans son allocution, le Président de la CLCPRO a remercié le Directeur de la Protection des Végétaux du Sénégal et toute son équipe pour les efforts fournis pour l'organisation de cette Réunion et qui ont permis aux délégués des Etats membres du Comité exécutif de travailler dans les meilleures conditions et permis l'obtention de résultats importants à son issue. Il a une nouvelle fois remercié le Gouvernement du Sénégal pour son hospitalité en cette terre de la « Téranga » sénégalaise et exprimé sa satisfaction d'être venu participer à cette Réunion ici au Sénégal.
46. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO a ensuite également remercié le Gouvernement du Sénégal et l'équipe de la Direction de la Protection des végétaux pour les excellentes conditions de travail de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif et des résultats obtenus consignés dans le rapport de ladite Réunion. Cela fut un grand plaisir de travailler dans ce contexte et d'être à Dakar.
47. Le Directeur de la Protection des Végétaux du Sénégal a ensuite prononcé la clôture officielle de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif en remerciant les participants pour l'honneur fait au Sénégal de venir à Dakar. Il les a aussi remercié pour les résultats probants obtenus et s'est félicité des recommandations pertinentes formulées lors de la Réunion. Il a par ailleurs souhaité aux participants un bon retour dans leur pays respectif. Il a enfin, au nom du Ministre en charge de l'agriculture, déclaré close la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.

## **12. Nécrologie**

**Les participants aux travaux de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO qui s'est tenue à Dakar au Sénégal ont appris avec une profonde tristesse la disparition de leur collègue et frère Docteur Issoufou Dogo, Directeur du suivi-évaluation du Centre national de lutte antiacridienne du Niger.**

**Ils présentent en cette douloureuse circonstance leurs sincères condoléances à la famille du défunt et lui expriment leur sympathie et leur compassion. Ils prient le TOUT PUISSANT d'avoir le défunt en Sa Sainte Miséricorde.**

**Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.**



**Annexes**

<b>Annexe 1. Etat des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 2. Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 30/04/2015.</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 3. Etat des dépenses de la CLCPRO en 2014 et 2015 (jusqu'au 30 avril) .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 4. Liste des participants à la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO .....</b>	<b>23</b>

### Annexe 1. Etat des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

L'état des lieux de la mise en œuvre de la **Feuille de route<sup>4</sup> sur les mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale** qui avait été approuvée lors de la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO est présenté dans la colonne « Remarques / Suivi » du tableau ci-après.

<b>FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES FINANCIERS DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION OCCIDENTALE</b>			
<b>Budget de l'Etat</b>			
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Entité responsable/ Acteurs à impliquer</b>	<b>Calendrier/ Date limite d'exécution</b>	<b>Remarques / Suivi</b>
Etablir un budget annuel de référence et un budget réel englobant toutes les sources de financement	UNLA	Annuellement	<i>Voir R1 &amp; R5 10<sup>ème</sup> comité pilote EMPRES-RO Tunis en annexe 1</i>
Assurer le financement par les pays, en période de rémission/résurgence faible, des dépenses retenues lors de la réunion des experts de Nouakchott, 17-19 juin 2014 (Cf. tableau p. 9 du rapport de la réunion des experts)	UNLA	Permanent	<i>Voir tableau de la p. 9 en annexe 1</i>
Mettre à jour le Cadre/Plan national de gestion du risque acridien pour notamment intégrer : - format des dispositifs d'intervention en périodes de rémission/résurgence faible revus par les experts ; - les critères de déclenchement du PNUA proposés par les experts ; - leur procédure nationale de triangulation des pesticides.	UNLA	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	<i>Template CNGRA/ PGRA mis à jour en février 2015, disponible auprès du Secrétariat</i>
Envoyer au Secrétariat de la Commission les budgets annuels et les dépenses réalisées selon la nomenclature harmonisée adoptée par les experts	UNLA	Annuellement	<i>En fin d'année pour les réunions EMPRES-RO</i>
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien la procédure régionale de triangulation des pesticides	CLCPRO	Fin 2014	<i>Voir PRGRA</i>
Préparer un document harmonisé de présentation des dépenses et de l'utilisation des ressources nationales	CLCPRO	2015	<i>Voir PRGRA et doc. associé</i>
Appuyer les UNLA dans leur travail de plaidoyer auprès de leurs autorités pour faciliter l'attribution d'un budget correspondant au budget de référence	CLCPRO	Permanent	<i>Voir PRGRA et missions Sec. Exécutif</i>

<sup>4</sup> Feuille de route préparée par les experts de la Région occidentale qui s'étaient réunis du 17 au 19 juin 2014 à Nouakchott en Mauritanie, juste avant la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO.

<b>Fonds d'urgence national</b>			
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Entité responsable/ Acteurs à impliquer</b>	<b>Calendrier/ Date limite d'exécution</b>	<b>Remarques / Suivi</b>
S'assurer, le cas échéant, que le Criquet pèlerin est éligible au(x) fonds d'urgence nationaux « généralistes » existant et si tel n'est pas le cas entreprendre un plaidoyer pour ce faire	UNLA	Fin 2015	
Se familiariser avec les procédures d'accès au(x) fonds d'urgence « généraliste(s) » pour le ou lesquels le Criquet pèlerin est éligible	UNLA	Fin 2015	
Estimer les montants nécessaires selon les situations acridiennes et mettre à jour en conséquence le Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)	UNLA	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	
Préparer un bulletin mensuel opérationnel sur les capacités des pays dans une situation acridienne de résurgence aggravée ou au-delà	CLCPRO	Fin 2015	
<b>Budget de la Commission</b>			
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Entité responsable/ Acteurs à impliquer</b>	<b>Calendrier/ Date limite d'exécution</b>	<b>Remarques / Suivi</b>
Etablir un formulaire harmonisé de demande d'une UNLA d'un appui financier du fonds fiduciaire de la Commission	CLCPRO	2015	<i>Voir PRGRA et doc. associé</i>
Attribuer un plafond annuel de financement de 100 000 USD	Pays	Sessions biannuelles	<i>Inscrit dans les budgets des années 2014, 2015 &amp; 2016</i>
Préparer un format harmonisé (canevas) de rapport technique et financier des UNLA	CLCPRO	2015	<i>Voir PRGRA et doc. associé</i>
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien les procédures relatives à l'utilisation du fonds fiduciaire de la Commission pour des activités d'appui aux UNLA	CLCPRO	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	<i>Voir PRGRA et doc. associé</i>
<b>Fonds régional de gestion du risque acridien</b>			
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Entité responsable/ Acteurs à impliquer</b>	<b>Calendrier/ Date limite d'exécution</b>	<b>Remarques / Suivi</b>
Etablir un formulaire harmonisé de demande d'une UNLA d'un appui financier du fonds régional de gestion du risque acridien	CLCPRO	2015	<i>Voir PRGRA et doc. associé</i>
Procéder au recrutement d'un économiste et d'un acridologue pour préparer une note conceptuelle sur le Fonds régional de gestion du risque acridien en vue d'assurer son plaidoyer	CLCPRO/FAO	Fin 2014	<i>- Voir concept note préparée - voir montants sur tableau Excel</i>

Annexe 1

Attribuer une contribution annuelle de la CLCPRO au Fonds régional de gestion du risque acridien d'un montant de 100 000 USD	Pays	Sessions biannuelles	<i>Décidé lors de la 7<sup>ème</sup> Session CLCPRO et inscrit dans les budgets des années 2014, 2015 &amp; 2016</i>
Réaliser un plaidoyer pour abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien	Pays/CLCPRO /FAO	Permanent	<i>Réunion des ministres fin 2015</i>
Etablir le Fonds régional de gestion du risque acridien au niveau régional (Baby du fonds fiduciaire de la Commission)	CLCPRO/FAO	Fin 2014	<i>Contact pris avec Division des finances : création d'un fonds fiduciaire spécifique</i>
Préparer un format harmonisé (canevas) de rapport technique et financier des UNLA	CLCPRO	2015	<i>Voir PRGRA et doc. associé</i>
Identifier un système de passation de marché simplifié qui permette des acquisitions rapides	CLCPRO/FAO	2014	<i>Propres procédures de la FAO qu'il est impératif de suivre</i>
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien les procédures relatives à l'utilisation du Fonds régional de gestion du risque acridien	CLCPRO	Fin 2014	<i>Voir PRGRA et doc. associé</i>
Constituer un stock minimal de sécurité, à déterminer, en pesticides (à travers une opération de triangulation ou/et une acquisition)	CLCPRO	Dès que les fonds sont disponibles	<i>En cours. Voir R8 7<sup>ème</sup> Session CLCPRO en annexe 1</i>
<b>Instruments internationaux de financement</b>			
<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Entité responsable/ Acteurs à impliquer</b>	<b>Calendrier/ Date limite d'exécution</b>	<b>Remarques / Suivi</b>
Inclure dans les Plans nationaux et régional de gestion du risque acridien les procédures de mise en alerte et de déclenchement de l'utilisation des instruments internationaux selon les propositions des experts	Pays/CLCPRO	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	<i>Voir PRGRA : à discuter</i>

**Annexe 2. Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 30/04/2015**

Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est de 639 000 USD. La situation de ces contributions au 30 avril 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous.

<b>Fonds fiduciaire No. 9169.00 – MTF/INT/006/MUL - Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale</b>
<b>Statut des contributions au 30/04/2015 (en USD)</b> Code Oracle : TF – AGPDD – TFAA970089143

Etat membre	Arriérés au 31/12/2013	2014		2015		Arriérés au 30/04/2015
		Contribution due	Montant reçu au 31/12/2014	Contribution due	Montant reçu au 30/04/2015	
Algérie	150 000,00	150 000	300 000,00	150 000	0,00	150 000,00
Burkina Faso	35 969,09	24 000	0,00	24 000	0,00	83 969,09
Libye	375 614,67	165 000	0,00	165 000	0,00	705 614,67
Mali	95 231,25	24 000	0,00	24 000	0,00	143 231,25
Maroc	240 000,00	120 000	240 000,00	120 000	0,00	240 000,00
Mauritanie	86 665,31	27 000	113 665,31	27 000	0,00	27 000,00
Niger	129 816,68	19 500	0,00	19 500	135 078,22	33 738,46
Sénégal	52 745,96	25 500	0,00	25 500	0,00	103 745,96
Tchad	23 423,36	24 000	0,00	24 000	0,00	71 423,36
Tunisie	91 428,12	60 000	60 000,00	60 000	0,00	151 428,12
<b>TOTAUX</b>	<b>1 280 894,44</b>	<b>639 000</b>	<b>713,665,31</b>	<b>639 000</b>	<b>135 078,22</b>	<b>1 710 150,91</b>

Au 30 avril 2015, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 1 710 150 USD, y inclus les contributions dues au titre de l'année 2015. Il est à souligner que plus de 848 000 USD ont été perçus au titre de l'année 2014 ce qui signifie que certains pays ont payé tout ou partie de leurs arriérés puisque les contributions annuelles dues sont de 639 000 USD. Il s'agit de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et du Niger (reçu en janvier 2015 pour ce dernier pays). Le montant cumulé des arriérés a donc diminué de plus de 200 000 USD (1 071 150 USD au 31/01/2015) par rapport à la fin de l'année 2013. **Cette dynamique est donc à souligner et à encourager.**

Le Directeur général de la FAO a adressé le 11 mars 2015 aux Etats membres de la CLCPRO les lettres d'appel à contribution au titre de l'année 2015, dans lesquelles il leur rappelle, le cas échéant, le montant des arriérés à régulariser dans les 30 jours suivant la réception de la notification de la somme due. Cet envoi de l'appel à contribution en début d'année devrait faciliter le paiement des contributions par les pays. Les Etats doivent donc prendre les dispositions nécessaires pour verser régulièrement leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission, régulariser leurs arriérés et surtout maintenir la dynamique actuelle.

Concernant les disponibilités budgétaires au 30 avril 2015, le solde du Fonds fiduciaire de la Commission est de **2 370 798 USD** (y inclus les ressources extrabudgétaires reçues en 2010 et 2013<sup>5</sup> et pour lesquelles le solde est de l'ordre de 110 000 USD au 30/04/2015).

<sup>5</sup> Subvention de 208 333 USD reçue en 2010 du projet FSP et dédiée à la mise en place de mécanismes financiers, ainsi qu'un reliquat de 93 934 USD versé fin 2013 et issu du même projet (clos depuis octobre 2012) et dédié à l'amélioration du SVDN et à la mise en place de mécanismes financiers également.

**Annexe 3. Etat des dépenses de la CLCPRO en 2014 et 2015 (jusqu'au 30 avril)****1) Dépenses (USD) sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2014 et 2015 (au 30/04/2015) à partir des contributions des Etats membres**

Le total des dépenses sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO à partir des contributions de ses Etats membres pour les années 2014 et 2015 (au 30/04/2015) est de 276 071 USD, frais de gestion FAO inclus. Le détail de ces dépenses est présenté dans le tableau ci-dessous.

Budget prévisionnel du fonds fiduciaire de la CLCPRO en USD (à partir des contributions des Etats membres)					
Description des activités	Budget 2014	Dépenses 2014	Budget 2015	Dépenses 2015	Budget 2016
<b>Formation</b>	<b>100 000</b>	<b>90 308</b>	<b>95 000</b>	<b>41 599</b>	<b>95 000</b>
Appui aux formations régionales	40 000	53 657	40 000	-28	40 000
Appui aux formations nationales	10 000	3 418	10 000		10 000
Appui au 3 <sup>ème</sup> cycle en acridologie (intervenants étrangers, encadrants)	0		0		0
Appui aux formations doctorales	20 000	33 234	20 000	4 811	20 000
Supervision des formations nationales	5 000		10 000		10 000
Evaluation Plan de formation régional II	10 000		0	36 816	0
Echange de prospecteurs nationaux	15 000		15 000		15 000
<b>Recherche</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>45 000</b>
Appui aux projets nationaux de recherche	25 000		25 000		25 000
Appui aux travaux de recherche des étudiants de 3 <sup>ème</sup> cycle	0		0		0
Appui à la mise en oeuvre du Programme régional de recherche (consultants)	15 000		15 000		15 000
Appui éventuel à la Station d'Akjoujt	5 000		5 000		5 000
<b>Environnement</b>	<b>20 000</b>	<b>323</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
Contribution atelier gestion des pesticides	0		10 000		0
Appui à la mise en oeuvre des exigences environnementales	5 000		5 000		5 000
Appui à l'élaboration des cartes des zones sensibles	5 000		5 000		5 000
Acquisition de biopesticides et d'IGRs	10 000	323	10 000		10 000
Evaluation environnementale	0		15 000		0
<b>Plans de gestion des risques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
Appui aux exercices de simulation	0		5 000		5 000
<b>Appui aux prospections conjointes</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>
Contribution à l'organisation des prospections conjointes	15 000		15 000		15 000
<b>Suivi-évaluation</b>	<b>5 000</b>	<b>-1 529</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
Appui à la mise en oeuvre du SSE	5 000	-1 529	5 000		5 000
<b>Transmission de l'information acridienne</b>	<b>5 000</b>	<b>17 287</b>	<b>65 000</b>	<b>2 331</b>	<b>5 000</b>
Abonnement Novacom	0	9 991	60 000	-157	0
Gestion de l'information acridienne	5 000	7 296	5 000	2 489	5 000
<b>Communication</b>	<b>15 000</b>	<b>1 099</b>	<b>5 000</b>	<b>770</b>	<b>5 000</b>
Appui à la mise en oeuvre du Plan de communication	5 000		5 000		5 000
Améliorer le site internet de la CLCPRO	5 000		0		0
Elaboration et reproduction dépliant et logo CLCPRO	5 000	1 099	0	770	0
<b>Echanges d'experts</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>
Echange d'experts	10 000		10 000		10 000
<b>Equipements non consommables</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>35 186</b>	<b>10 000</b>
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	30 000		0	35 186	0
Appui pour acquisition d'équipements de laboratoire	0		0		0
Appui pour acquisition d'équipements et matériel de recherche de terrain	0		0		0
Appui pour achats d'équipements des équipes de suivi environnemental	0		0		0
Appui pour acquisition de matériels de prospection (campement)	0		0		0
Abonnement revues scientifiques	0		0		0
Achat équipements informatiques et logiciels spécialisés	10 000		10 000		10 000
<b>Equipements consommables</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
Matériel consommable divers	5 000		5 000		5 000
<b>Appui à l'organisation des réunions (CLCPRO, EMPRES-RO)</b>	<b>30 500</b>	<b>10 439</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>
7 <sup>ème</sup> Session et 9 <sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif CLCPRO	0	-20	0		0
10 <sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif CLCPRO (5 pays)	0		25 000		0
8 <sup>ème</sup> Session et 11 <sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif CLCPRO	0		0		35 000
12 <sup>ème</sup> réunion des chargés de liaison et 9 <sup>ème</sup> Comité de pilotage EMPRES-RO, Alger	10 500	10 459	0		0
13 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> & 15 <sup>ème</sup> réunions des chargés de liaison EMPRES-RO	20 000		15 000		15 000
10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> & 12 <sup>ème</sup> réunions du Comité de pilotage EMPRES-RO					
<b>Plaidoyer auprès des partenaires</b>	<b>8 000</b>	<b>3 994</b>	<b>8 000</b>	<b>2 160</b>	<b>8 000</b>
Visite du Président de la Commission à la FAO Siège, dans les pays	8 000	3 994	8 000	2 160	8 000
<b>Appui au Secrétariat</b>	<b>44 000</b>	<b>5 808</b>	<b>44 000</b>	<b>39 110</b>	<b>44 000</b>
Appui au Secrétariat pour l'exécution de ses activités	10 000	2 477	10 000	730	10 000
Consultant gestion de l'information acridienne	34 000	3 331	34 000	38 380	34 000
<b>Solidarité régionale</b>	<b>170 000</b>	<b>0</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
Budget Commission : appui éventuel aux pays	100 000		100 000		100 000
Appui éventuel aux pays en cas de résurgence (Mauritanie)	70 000				
Appui à l'organisation de la réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO	0		10 000		0
<b>Imprévus</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
<b>Sous-total</b>	<b>532 500</b>	<b>127 729</b>	<b>527 000</b>	<b>121 157</b>	<b>442 000</b>
Frais de gestion FAO (13%)	69 225	17 605	68 510	9 580	57 460
<b>Total dépenses prévues par rubrique d'activités</b>	<b>601 725</b>	<b>145 334</b>	<b>595 510</b>	<b>130 737</b>	<b>499 460</b>
<b>Contribution Fonds Regional Gestion Risque Acridien (Baby)</b>	<b>100 000</b>		<b>100 000</b>		<b>100 000</b>
<b>Constitution de réserves</b>	<b>-62 725</b>		<b>-56 510</b>		<b>39 540</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>639 000</b>		<b>639 000</b>		<b>639 000</b>

**2) Dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2014 et 2015 (arrêtées au 30 avril 2015) à partir des ressources extrabudgétaires**

Pour rappel, le montant total des ressources extrabudgétaires issues du projet FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire -France) entre 2010 et 2013 est de 302 267,55 USD. Ces fonds, tels que prévus dans le projet et selon la demande du donateur, sont dédiés à l'amélioration du SVDN et à la mise en place de mécanismes financiers.

La première dépense à partir de ces ressources extrabudgétaires a été effectuée en 2013 pour un montant de 43 034,48 USD pour l'amélioration du SVDN (contrat FAO/Cirad signé en décembre 2013).

En 2014 et 2015, les dépenses sur ces ressources extrabudgétaires se sont élevées au total à 149 113,37 USD et sont réparties comme suit :

- Amélioration du SVDN (contrat FAO/Cirad signé en décembre 2013 et clos fin 2014) : -1 211,42 USD ;
- Réunion sur le Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin, tenue à la FAO, Rome, 11-13 mars 2014 (consultation M<sup>me</sup> Deshormes, frais d'organisation, autorisations de voyage et interprétation) : 67 938,83 USD ;
- Organisation de la réunion des experts (17-19/06/2014) et de la 7<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (22-26/06/2014) à Nouakchott, Mauritanie : 56 281,83 USD
- Organisation de la 13<sup>ème</sup> réunion des chargés de liaison (01-05/12/2014) et de la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage (08-09/12/2014) du programme EMPRES-RO tenues à Tunis, Tunisie : 26 104,13 USD

Au 30 avril 2015, le solde budgétaire des ressources extrabudgétaires est de 110 119,70 USD (=302 267,55 – 43 034,48 – 149 113,37).

Annexe 4. Liste des participants à la 10<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
<b>PAYS</b>					
<b>ALGERIE</b>					
M. Moumène	Khaled	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)	+213 21 52 12 31 +213 55 08 46 383	<a href="mailto:moumenekhaled63@gmail.com">moumenekhaled63@gmail.com</a>
<b>MAURITANIE</b>					
M. Ebbe	Mohamed Abdellahi	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+222 52 44 855 +222 46 48 28 28	<a href="mailto:maouldbabah@yahoo.fr">maouldbabah@yahoo.fr</a> <a href="mailto:mababah@agriculture.gouv.mr">mababah@agriculture.gouv.mr</a>
<b>NIGER</b>					
M. Abou	Moumouni	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+227 96 26 21 46 +227 90 66 16 24	<a href="mailto:a.moumin@yahoo.fr">a.moumin@yahoo.fr</a>
<b>SENEGAL</b>					
M. Coly	Emile Victor	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	Directeur de la protection des végétaux (DPV)	+221 77 632 98 97	<a href="mailto:dpv1@orange.sn">dpv1@orange.sn</a>
M. Ndour	Khalipha Babacar	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	DPV/ Chef du bureau des interventions, Coordonnateur de la cellule de lutte antiacridienne	+221 775 44 91 88	<a href="mailto:kbndour@yahoo.fr">kbndour@yahoo.fr</a>
M. Danfa	Abdoulaye	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	DPV/ Responsable national du Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN)	+221 775 18 02 13	<a href="mailto:adanfa@yahoo.fr">adanfa@yahoo.fr</a>
<b>TCHAD</b>					
M. Mouhadjir	Brahim Hassane	Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA)	Directeur de l'ANLA	+235 66 30 58 65 +235 998 02 066	<a href="mailto:salimbrahim@yahoo.fr">salimbrahim@yahoo.fr</a> <a href="mailto:anla.tchad@gmail.com">anla.tchad@gmail.com</a>
<b>TUNISIE</b>					
M. Chiboub	Tarek	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles (DGPCQPA)	Directeur général	+216 98 92 35 49	<a href="mailto:tarechib@yahoo.fr">tarechib@yahoo.fr</a> <a href="mailto:tarek.chiboub@iresa.agrinet.tn">tarek.chiboub@iresa.agrinet.tn</a>



NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
<b>UEMOA</b>					
<b>M. Sanou</b>	<b>Hilaire</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Chargé de la sécurité sanitaire des végétaux	+226 73 40 08 84	<a href="mailto:hsanou@uemoa.int">hsanou@uemoa.int</a>
<b>FAO/CLCPRO</b>					
<b>M. Hamouny</b>	<b>Mohamed Lemine</b>	CLCPRO/FAO	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	+213 21 73 05 45	<a href="mailto:mohamedlemine.hamouny@fao.org">mohamedlemine.hamouny@fao.org</a>
<b>M<sup>me</sup> Boukezouha</b>	<b>Khadidja</b>	CLCPRO	Assistante secrétariat	+213 21 73 33 54	<a href="mailto:khadidja.boukezouha@fao.org">khadidja.boukezouha@fao.org</a>
<b>M. Menon</b>	<b>Dominique</b>	CLCPRO/FAO	Agronome / Assistant technique	+39 065 70 55 289	<a href="mailto:dominique.menon@fao.org">dominique.menon@fao.org</a>

**Liste des abréviations et acronymes**

ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djamena, Tchad)
CCE	Cahier des Charges Environnementales
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNGRA	Cadre National de Gestion du Risque Acridien
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
DGPCQPA	Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (Tunis, Tunisie)
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)</i>
EMPRES-RO	EMPRES en Région occidentale
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)</i>
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire (France)
INPV	Institut National de la Protection des Végétaux (Alger, Algérie)
PGRA	Plan national de Gestion du Risque Acridien
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRGRA	Plan Régional de Gestion du risque Acridien
PSMS	<i>Pesticide Stock Management System / Système de gestion des stocks de pesticides</i>
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
SVDN	Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
UBV	Ultra-bas volume
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USD	<i>United States dollar – Dollar des Etats-Unis</i>